

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2115

Gratuités partielles de frais de location de salles municipales de spectacle et/ou de frais de captation audiovisuelle accordée aux associations et organismes suivants : Ecole de Musique Allegretto - Le Ciné de Montchat - Association de Lutte contre le Sida - Association Art Scène - Harmonie de Montchat-Monplaisir - A.P.P.E.L. de l'Ecole de l'Immaculée Conception - Mairie du 3e - Association A.P.E.C.L.E. - Association socio-culturelle du lycée du Parc - MJC de Montchat - Organisation et Gestion de l'Ecole Montessori Lyon - Montant total : 8 758,36 euros HT

Direction Centrale de l'Immobilier

**Rapporteur :** Mme GAY Nicole

**SEANCE DU 6 JUIN 2016**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 8 JUIN 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 30 MAI 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 10 JUIN 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 15 JUIN 2016

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme NACHURY (pouvoir à M. HAVARD), M. BRAILLARD (pouvoir à M. BERNARD), M. COULON (pouvoir à M. TOURAINE), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2016/2115 - GRATUITES PARTIELLES DE FRAIS DE LOCATION DE SALLES MUNICIPALES DE SPECTACLE ET/OU DE FRAIS DE CAPTATION AUDIOVISUELLE ACCORDEE AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES SUIVANTS : ECOLE DE MUSIQUE ALLEGRETTO - LE CINE DE MONTCHAT - ASSOCIATION DE LUTTE CONTRE LE SIDA - ASSOCIATION ART SCENE - HARMONIE DE MONTCHAT-MONPLAISIR - A.P.P.E.L. DE L'ECOLE DE L'IMMACULEE CONCEPTION - MAIRIE DU 3E - ASSOCIATION A.P.E.C.L.E. - ASSOCIATION SOCIO-CULTURELLE DU LYCEE DU PARC - MJC DE MONTCHAT - ORGANISATION ET GESTION DE L'ECOLE MONTESSORI LYON - MONTANT TOTAL : 8 758,36 EUROS HT (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 13 mai 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

- **L'école de musique associative Allegretto** : 33 rue Bossuet – 69006 Lyon, a pour objet de contribuer à l'éducation musicale des enfants et habitants du quartier, à travers des cours de musique et une pratique musicale dans des ensembles vocaux ou instrumentaux. Elle accueille les enfants, les adolescents et les adultes et est hébergée dans les locaux de la Mairie du 6<sup>e</sup>, où elle dispose de salles administratives et de répétition. Elle est engagée dans plusieurs animations du quartier, dont la Semaine Bleue, le Festival de la Rose et la Fête de la Musique.

L'école a organisé le concert annuel de ses élèves le 12 mars 2016 à la salle Victor Hugo.

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 490,00 € HT.

- **L'Association Le Ciné de Montchat** : MJC de Montchat – 53 rue Charles Richard – 69003 Lyon, a pour objet de faire découvrir des films grand public faisant partie du patrimoine culturel mondial et destinés plutôt à un public familial ; ces films sont choisis dans le respect des valeurs de l'éducation populaire.

En lien avec la MJC de Montchat et des parents d'élèves bénévoles de l'ex ciné-club de l'école Louise, elle a organisé deux projections cinématographiques à la salle Barbara :

- le 18 mars 2016 : les frais de location sans exonération se sont élevés à 206,00 € HT ;
- le 20 mai 2016 : les frais de location sans exonération se sont élevés à 200,00 € H.

Montant total des frais de location sans exonération : 406,00 € HT.

- **L'Association de Lutte contre le Sida et pour la Santé Sexuelle** : 16 rue Pizay – 69001 Lyon, a pour but la prévention et le dépistage du SIDA, l'information de tous, l'assistance morale aux personnes concernées et favoriser la recherche concernant la maladie et son traitement.

Dans le cadre du lancement de l'édition 2015-2016 du "Printemps de la Jupe et du Respect", elle a proposé le 24 mars 2016 à la salle Victor Hugo, une représentation théâtrale et l'animation d'un débat en partenariat avec 2 associations partenaires (21<sup>e</sup> Sexe et Harcèlement de rue), afin d'informer le grand public.

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 560,00 € HT.

- **L'Association Art Scène (ex Scènes en Vrac)** : 27 quai Tilsitt – 69002 Lyon, a pour objet de réaliser des pièces de théâtre, d'organiser des manifestations artistiques et culturelles au profit d'œuvres, associations ou institutions humanitaires ou caritatives.

Dans ce cadre elle a présenté plusieurs séances d'un spectacle théâtral, joué par des bénévoles de l'association, du 31 mars au 3 avril 2016 à la salle Paul Garcin.

Les bénéfices de ce programme ont été reversés aux œuvres caritatives "A bras ouvert", "Soins palliatifs de l'Hôpital des Charmettes" et "Guillaume Espoir".

Les frais de location et de captation audiovisuelle sans exonération se sont élevés à 1 250,00 € HT.

- **L'harmonie de Montchat-Monplaisir** : 53 rue Charles Richard – 69003 Lyon, a pour objet la culture de l'art musical et le développement de la musique populaire.

Elle se produit dans le cadre de concerts publics gratuits de musique classique et contemporaine dans de multiples arrondissements de la commune et participe également à des manifestations officielles.

Elle a organisé son gala annuel en collaboration avec l'Ecole de Musique L. Cimino le 2 avril 2016 à la salle Barbara.

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 206,00 € HT.

- **L'Ecole de l'Immaculée Conception** : 187 rue Vendôme – 69003 Lyon est un établissement d'enseignement privé catholique sous contrat d'association avec l'Etat.

Son association de parents d'élèves a organisé le 5 avril 2016 à la salle Victor Hugo, le spectacle annuel des enfants de l'école et sollicite une exonération dont le montant serait reversé à l'association "Amours sans frontière (ASF), ONG française agissant en France et en Afrique dans le secteur de l'aide sociale et du développement.

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 490,00 € HT.

- **La Mairie du 3<sup>e</sup> arrondissement** a organisé un spectacle pour les jeunes de 16 à 23 ans de l'arrondissement, le 13 avril 2016 à la salle Albert Thomas.

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 4 191,00 € HT.

- **L' A.P.E.C.L.E. (Association Pour les Echanges et la Coopération Lyon-Erevan)** : 7 rue Major Martin – 69001 Lyon, poursuit deux objectifs :

- la promotion des échanges et la coopération entre la ville de Lyon, la Métropole, la région Rhône-Alpes-Auvergne et la ville de Erevan en Arménie ;

- la mission d'aide et d'assistance à toutes les personnes d'origine arménienne ou autres, qui pourraient se trouver en situation difficile, tant morale que matérielle sur le territoire national.

Elle s'investit dans de nombreuses réalisations à la fois culturelles et économiques, permettant de mobiliser la communauté arménienne pour faire connaître les atouts de l'Arménie aux citoyens lyonnais et sensibiliser ces derniers à la mémoire et la culture arménienne.

Dans le cadre du 101<sup>e</sup> anniversaire du Génocide des Arméniens de 1915, elle a proposé le 29 avril 2016 à la salle Molière, un concert intitulé "Lettres d'Arménie".

Les frais de location et de captation audiovisuelle sans exonération se sont élevés à 1 064,00 € HT.

- **L'Association socio-culturelle du Lycée du Parc** : 1 boulevard Anatole France – 69006 Lyon.

L'Association a organisé le 25 mai 2016 à la salle Victor Hugo, la représentation de l'atelier théâtre des élèves du lycée.

Les frais de location et de captation audiovisuelle sans exonération se sont élevés à 750,00 € HT.

- **La Maison des Jeunes et de la Culture de Montchat** : Espace Elsa Triolet – 53 rue Charles Richard - 69003 Lyon, a pour objet la création et l'animation et constitue un élément essentiel de l'équipement social et culturel de ce quartier.

Elle propose une cinquantaine d'activités différentes, qui permettent l'épanouissement d'un nombreux public.

Elle a organisé 2 manifestations dans la salle Barbara :

- le 15 juin 2016 : un spectacle de danse et de théâtre enfants, pour lequel les frais de location sans exonération s'élèvent à 410,00 € HT ;
- les 22 et 23 juin 2016 : un spectacle de danse et de théâtre adultes et un concert d'une chorale adultes, pour lesquels les frais de location sans exonération s'élèvent à 463,00 € HT.

Montant total des frais de location sans exonération pour ces manifestations : 873,00 € HT.

- **L'OGEM (Organisation et Gestion de l'Ecole Montessori)** : 8 rue Barrier - 69006 Lyon, est une association gérant l'Ecole Montessori, établissement scolaire privé, non confessionnel. Elle a pour objet de soutenir le développement des méthodes de l'enseignement Montessori, dont les objectifs sont une approche pédagogique des enseignants de l'école privilégiant l'autonomie des élèves et leur esprit de création, sans négliger les acquisitions indispensables.

L'enseignement dispensé est contrôlé par l'Académie et respecte les programmes de l'Education Nationale.

L'OGEM organise un spectacle de fin d'année de l'école, le 1<sup>er</sup> juillet 2016 à la salle Victor Hugo.

Les frais de location sans exonération s'élèvent à 500,00 € HT.

Oùï l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

### **DELIBERE**

1- L'école de musique Allegretto est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Victor Hugo le 12 mars 2016 soit un montant de 83,00 € HT. Les arrhes versées seront conservées par la Ville.

2- L'Association Le Ciné de Montchat est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Barbara le 18 mars 2016, soit un montant de 143,50 € HT correspondant à 1 jour de gratuité. Les arrhes versées seront conservées par la Ville.

3- L'Association de Lutte contre le Sida et pour la Santé Sexuelle est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Victor Hugo le 24 mars 2016 soit un montant de 485,00 € HT. Les arrhes versées seront conservées par la Ville.

4- L'Association Art Scène est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Paul Garcin du 31 mars au 3 avril 2016 et à la captation audiovisuelle, soit un montant de 950,00 € HT. Les arrhes versées seront conservées par la Ville.

5- L'harmonie de Montchat-Monplaisir est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Barbara, le 2 avril 2016, soit un montant de 143,50 € HT. Les arrhes versées seront conservées par la Ville.

6- L'Association de parents d'élèves de l'école de l'Immaculée Conception est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Victor Hugo le 5 avril 2016, soit un montant total de 415,00 € HT, correspondant à 1 jour de gratuité. Les arrhes versées seront conservées par la Ville.

7- La Mairie du 3<sup>e</sup> arrondissement est exemptée totalement des frais de location de la salle Albert Thomas le 13 avril 2016, soit un montant de 4 191,00 € HT.

8- L'A.P.E.C.L.E. (Association Pour les Echanges et la Coopération Lyon – Erevan) est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Molière le 29 avril 2016 et à la captation audiovisuelle, soit un montant de 761,86 € HT. Les arrhes versées seront conservées par la Ville.

9- L'Association Le Ciné de Montchat est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Barbara le 20 mai 2016, soit un montant de 137,50 € HT correspondant à 1 jour de gratuité. Les arrhes versées seront conservées par la Ville.

10- L'Association socio-culturelle du Lycée du Parc est exemptée partiellement des frais de location de la salle Edouard Herriot le 25 mai 2016 et à la captation audiovisuelle, soit un montant de 337,50 € HT. Les arrhes versées seront conservées par la Ville.

11- La Maison des Jeunes et de la Culture de Montchat est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Barbara le 15 juin 2016, soit un montant de 347,50 € HT, correspondant à 1 jour de gratuité. Les arrhes versées seront conservées par la Ville.

12- La Maison des Jeunes et de la Culture de Montchat est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Barbara les 22 et 23 juin 2016, soit un montant de 338,00 € HT, correspondant à 2 jours de gratuité. Les arrhes versées seront conservées par la Ville.

13- L'OGEM (Organisation et Gestion de l'Ecole Montessori) est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Victor Hugo le 1<sup>er</sup> juillet 2016, soit un montant de 425,00 € HT correspondant à 1 jour de gratuité. Les arrhes versées seront conservées par la Ville.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. GAY